

ORDONNANCE N° 09/022 DU 23 AVRIL 2009 AUTORISANT L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PAR ACTIONS A RESPONSABILITE LIMITEE DENOMMEE CONGO CHINE TELECOM, EN SIGLE « CCT »

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en son article 79 alinéa 3 ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le Décret du 27 février 1887 sur les Sociétés commerciales, spécialement en son article 6 ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté royal du 22 juin 1926 relatif aux SARL, spécialement en son article 2 ;

Vu l'Ordonnance n°08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CCT Sarl tenue le 07 mars 2006 ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie Nationale et Commerce ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE

Article 1 :

Est autorisée, l'augmentation du capital social de la société par actions à responsabilité limitée dénommée **Congo Chine Telecom**, en sigle « **CCT** », dont le montant passe de 9.800.000,00 USD (neuf millions huit cent mille dollars américains) à 17.453.858,00 USD (dix-sept millions quatre cent cinquante trois mille huit cent cinquante huit dollars américains) ;

Article 2 :

Sont autorisées, en conséquence, toutes les modifications aux statuts telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ses actionnaires tenue en date du 07 mars 2006.

Article 3 :

Le Ministre de l'Economie Nationale et Commerce est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 avril 2009

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 24 avril 2009

Le Cabinet du Président de la République

Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU
Directeur de Cabinet